

SCP E.NICOLAS ET G.DELTEL
HUISSIERS DE JUSTICE
ASSOCIES

4 11.20
Dossier : 52193

EXPEDITION

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

64, Boulevard Carnot
Boite postale 207
Rés. « Elysée Carnot »
Entrée Rue Delorme
06405 CANNES CEDEX
C.C.P.Marseille 1540 04 K
Téléphone : 04-93-39-07-36
Fax : 04-93-39-57-73

Ligne Constats : 04.93.39.07.45

scp.nicolas.deltel@wanadoo.fr

SITE INTERNET : www.huissier-cannes.com

L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE QUATRE NOVEMBRE

-Un appartement

-Une cave

-Un garage

*Sis 6 Avenue Notre Dame des Pins dans un ensemble immobilier dénommé VILLA
CANTERAINNE, à (06400) CANNES*



A LA REQUETE DE :

LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA VILLA CANTERAINNE, sise à (06400) CANNES, 6 Avenue Notre Dame des Pins, agissant poursuites et diligences de son syndic en exercice le Cabinet BOUMANN, SARL au capital de 100.000 euros, immatriculé au RCS de Cannes sous le numéro B 434 170 403, dont le siège social est à (06400) CANNES, Le Saint Louis 1, Avenue Saint Jean.

Pour qui domicile est élu au cabinet et constitution d'avocat est faite en la personne de **Maître Michel DRAILLARD**, membre de la SELARL **CABINET DRAILLARD**, Société d'Avocats au **barreau de GRASSE**, dont le siège est à CANNES (06400), 68 Avenue de Grasse, au cabinet duquel Maître DRAILLARD pourront être signifiés tous les actes d'opposition au commandement et toutes significations relatives à la saisie.

Nous, Guillaume DELTEL, Huissier de Justice Associé, au sein de la Société Civile Professionnelle E.NICOLAS et G.DELTEL, Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, près le Tribunal judiciaire de GRASSE, à la Résidence de CANNES, « Elysée Carnot », 64, Boulevard Carnot, soussigné,

Procédant conformément aux dispositions du code des procédures civile d'exécution relatives à la procédure de saisie immobilière, à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires à la continuation de la procédure engagée, et ce, suite au commandement afin de saisie immobilière précédemment signifié,

Nous sommes transporté ce jour, dans un ensemble immobilier sis à (06400) CANNES, 11 Boulevard Alexandre III, Avenue André Capron et 6 Avenue Notre Dame des Pins et ce, à l'effet d'y décrire comme d'en déterminer l'occupation des biens et droits immobiliers propriété de et consistant en :

DESIGNATION DES BIENS

- UN APPARTEMENT (Lot 236) au troisième étage.

Et les 440/55439èmes des parties communes.

- UNE CAVE (Lot 214) en rez-de-jardin.

Et les 13/100.000èmes des parties communes.

- UN GARAGE (Lot 225) à l'entresol.

Et les 84/100.000èmes des parties communes.

Dans un ensemble immobilier sis à (06400) CANNES, 11 Boulevard Alexandre III, Avenue André Capron et 6 Avenue Notre Dame des Pins.

Cadastré section CH numéro 256 pour 36 a 36 ca.

Ayant fait l'objet d'un état descriptif de division publié le 29 juin 1981, Volume 5815, numéro 12 et régularisé le 29 juillet 1981 ; de modificatifs publiés les 2 mars 1983, Volume 6592, numéro 8 ; le 19 février 1990 et 20 juillet 1990, Volume 1990P, numéro 1643 rectifié le 20 juillet 1990, Volume 90P, numéro 6538 et d'un procès-verbal de réunion du cadastre publié 20 septembre 1994, Volume 94P, numéro 6429.

Il résulte d'une attestation de Monsieur le Maire de la ville de CANNES en date du 30 juillet 2020 que : « que la parcelle CH0256 est numérotée 11 à 19 boulevard Alexandre III – 13 et 15 avenue André Capron – 2, 4 et 6 Avenue Notre Dame des Pins ».

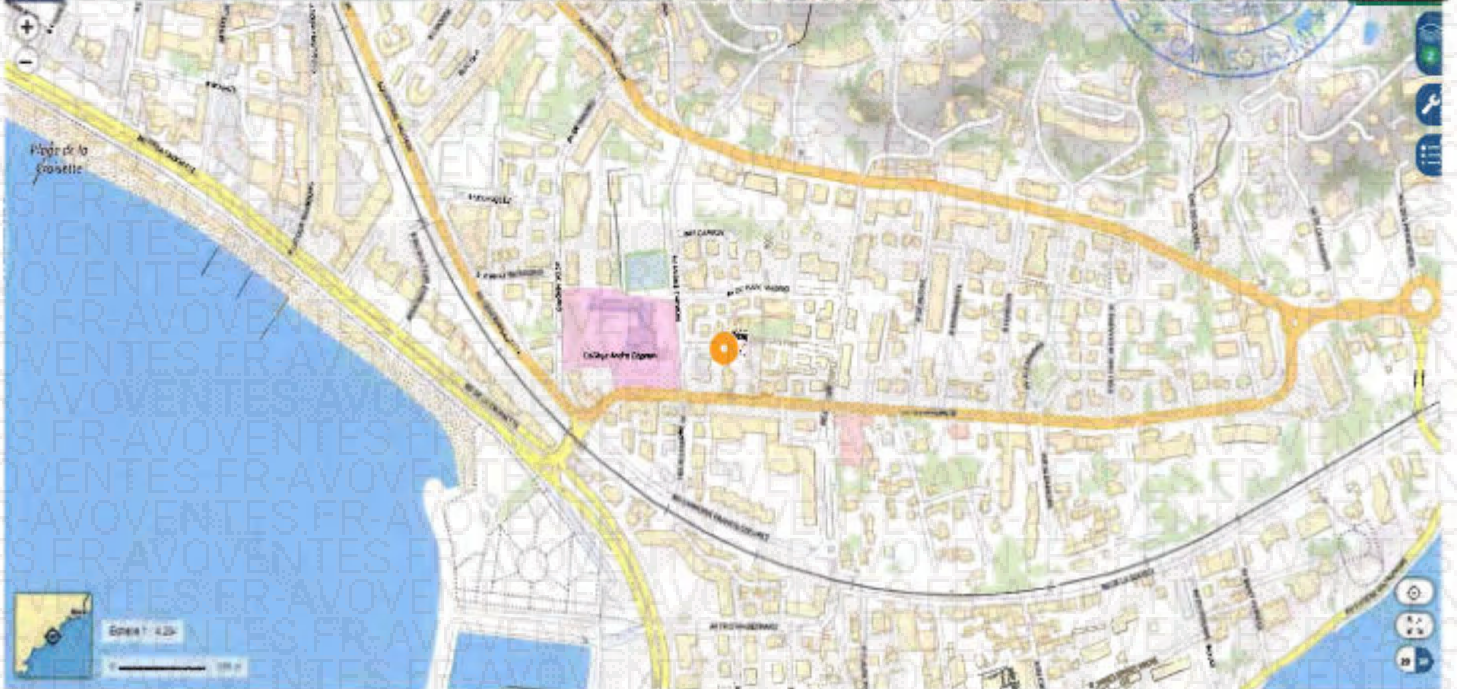
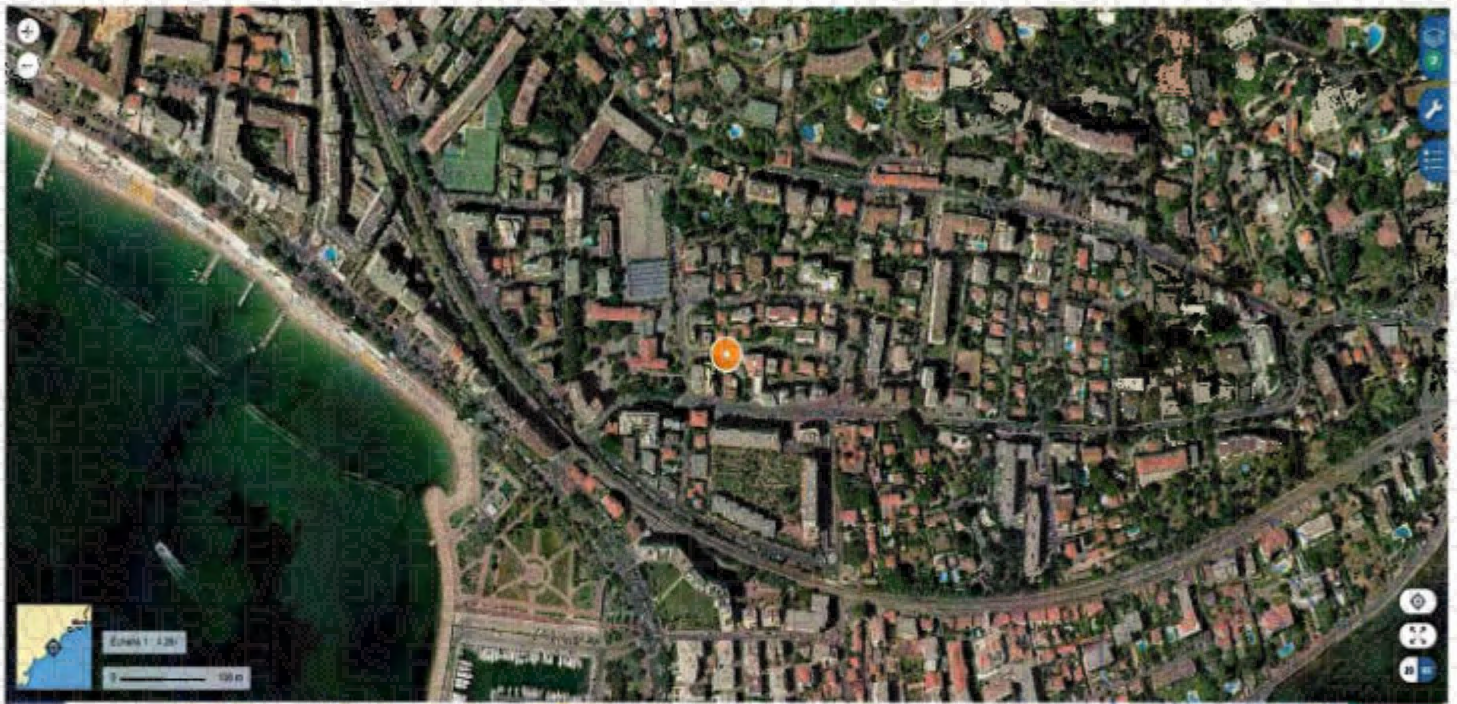
Ces biens et droits appartiennent à N pour les avoir acquis suivant acte publié le 30 janvier 1986, Volume 7943, numéro 2.

A l'adresse, après plusieurs transports et recherches,

Nous avons procédé aux constatations suivantes :

1/ SITUATION- ADRESSE- ACCES

Dans un ensemble immobilier sis à (06400) CANNES, 11 Boulevard Alexandre III, Avenue André Capron et 6 Avenue Notre Dame des Pins.



2/ DESCRIPTION

Sur place, je rencontre , en compagnie de laquelle je procède au descriptif suivant :

Il s'agit d'un appartement de type trois pièces : un séjour, une cuisine, deux chambres, une salle d'eau.

- L'APPARTEMENT (Lot 236)

- Une entrée donnant directement dans le séjour en L (d'une superficie d'environ 33,3 + 15,7 m²)

Sol : travertin.

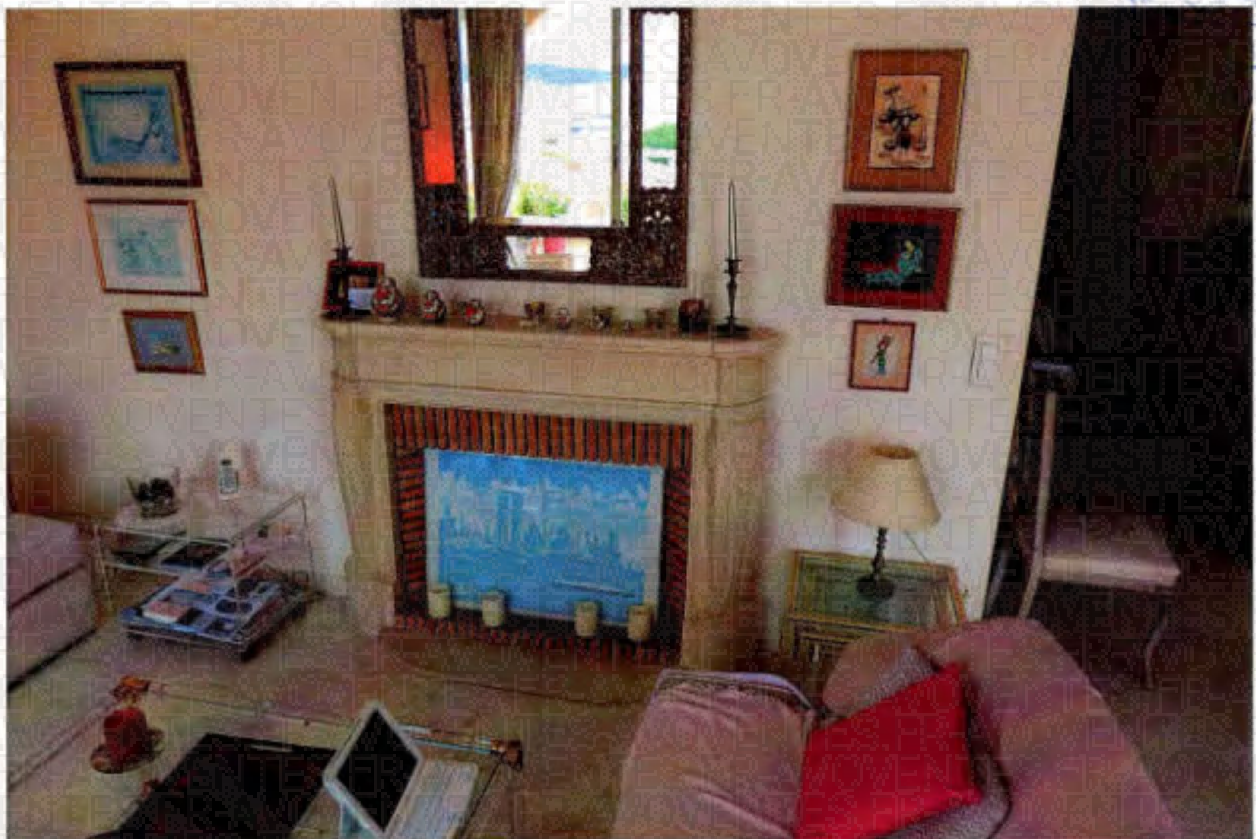
Murs : peinture.

Plafond : spots encastrés.

Deux baies vitrées coulissantes à galandage donnant sur terrasse.

Une cheminée.









Devant le séjour ;

- Une terrasse exposée Ouest avec vue mer (d'une superficie d'environ 30,00 m²)







A droite :

- Une cuisine indépendante (d'une superficie d'environ 9 m²)

Composée d'éléments hauts et bas.

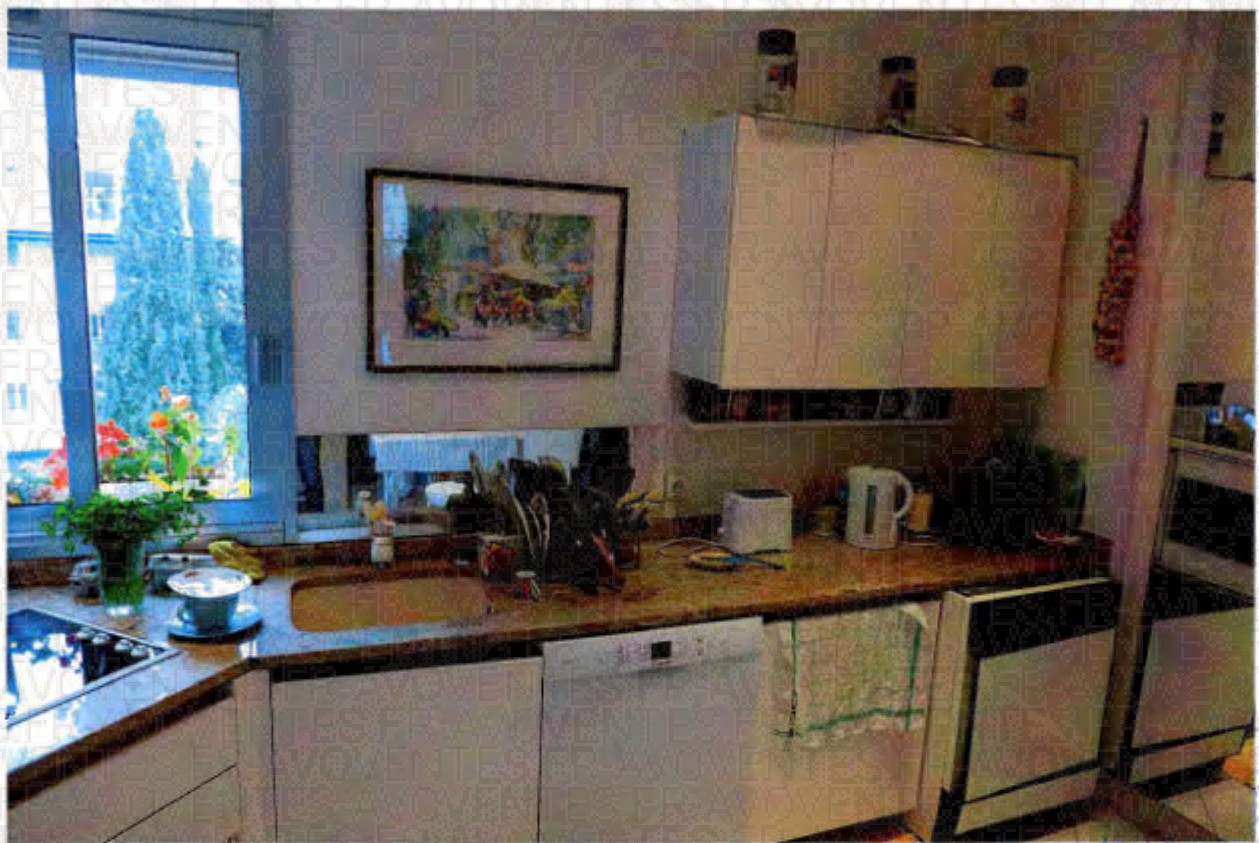
Plan de travail en granit.

Sol : carrelage.

Une fenêtre coulissante.

Faux plafond avec spots encastrés.





A gauche ;

- Un dégagement menant à la partie nuit



A gauche de ce dégagement ;

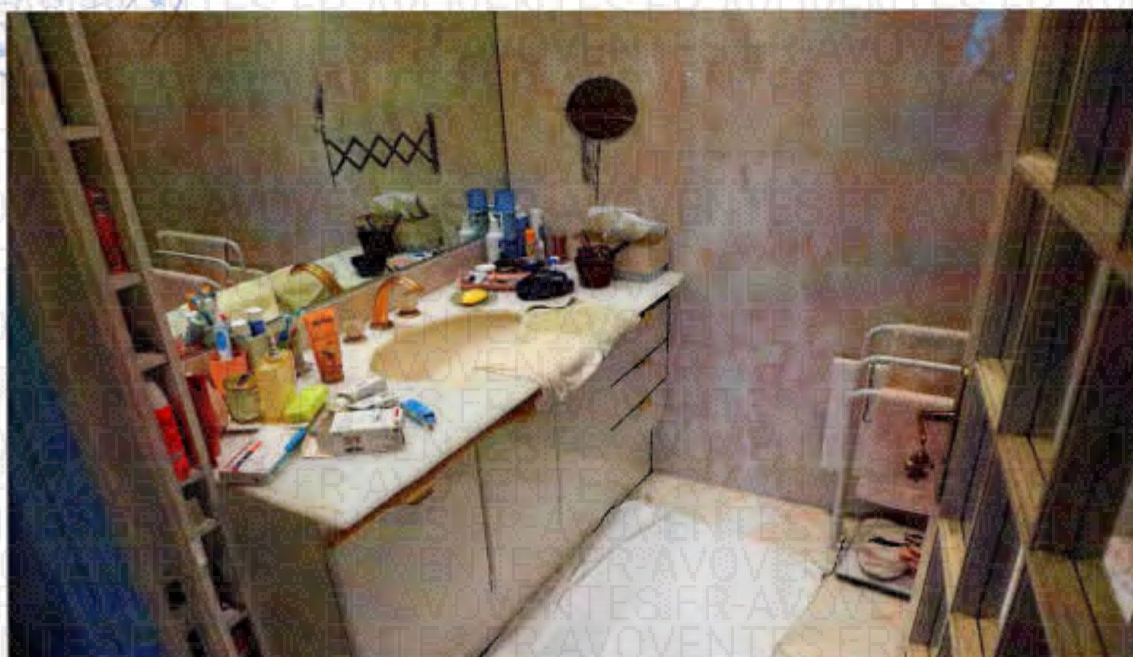
- Une salle de bains (d'une superficie d'environ 5 m²)

Vasque sur meuble.

WC.

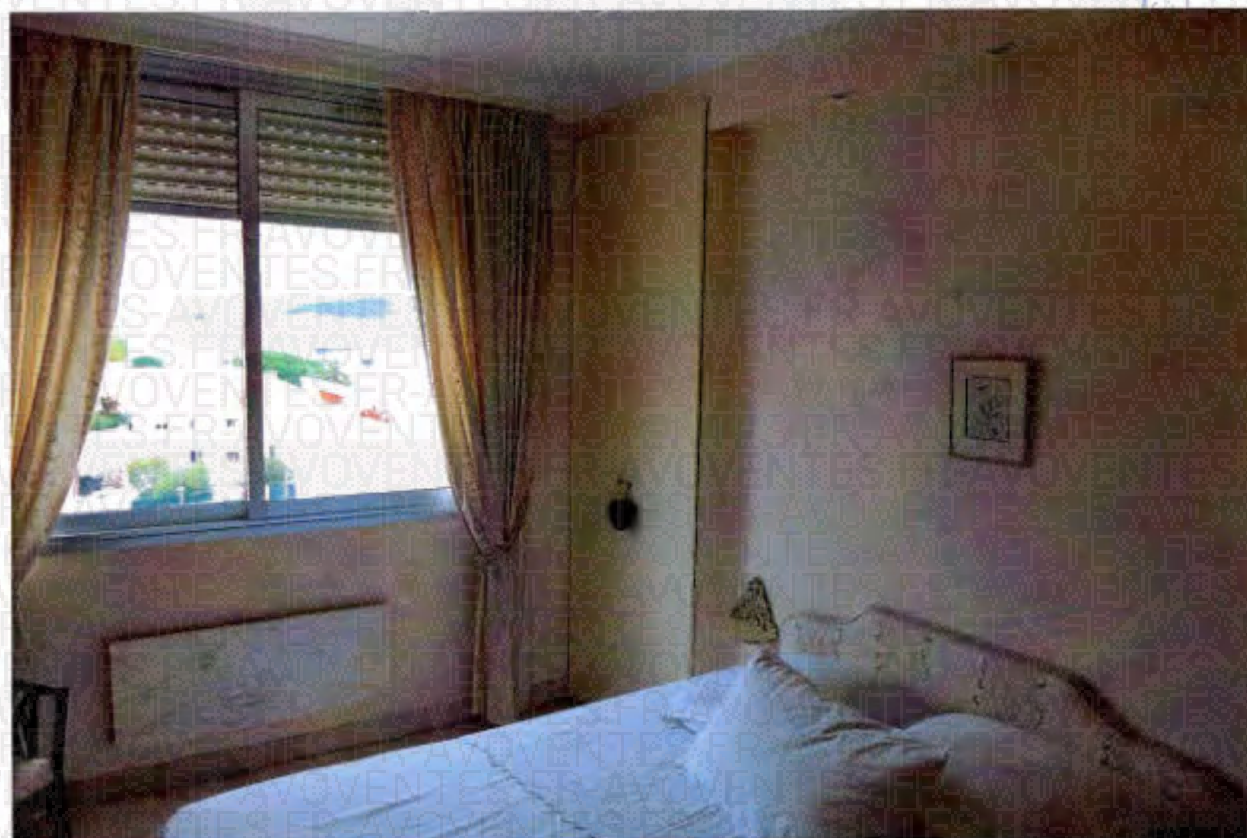
Douche.

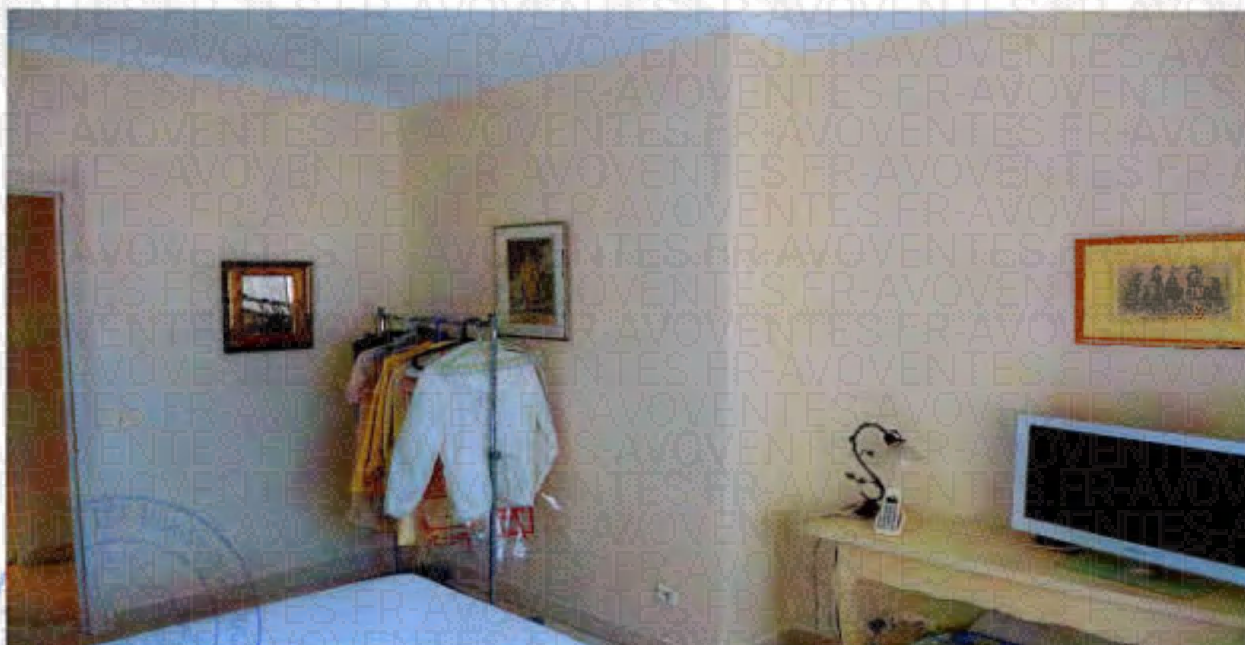
Sol et murs : carreaux de marbre.





A droite de ce dégagement ;
- Une chambre (d'une superficie d'environ 12 m²)
Fenêtres coulissantes.





Au fond du couloir ;

- Une chambre principale (d'une superficie d'environ 20 m²)

La chambre est prolongée d'une véranda, dont le sol est surélevé de trois marches.

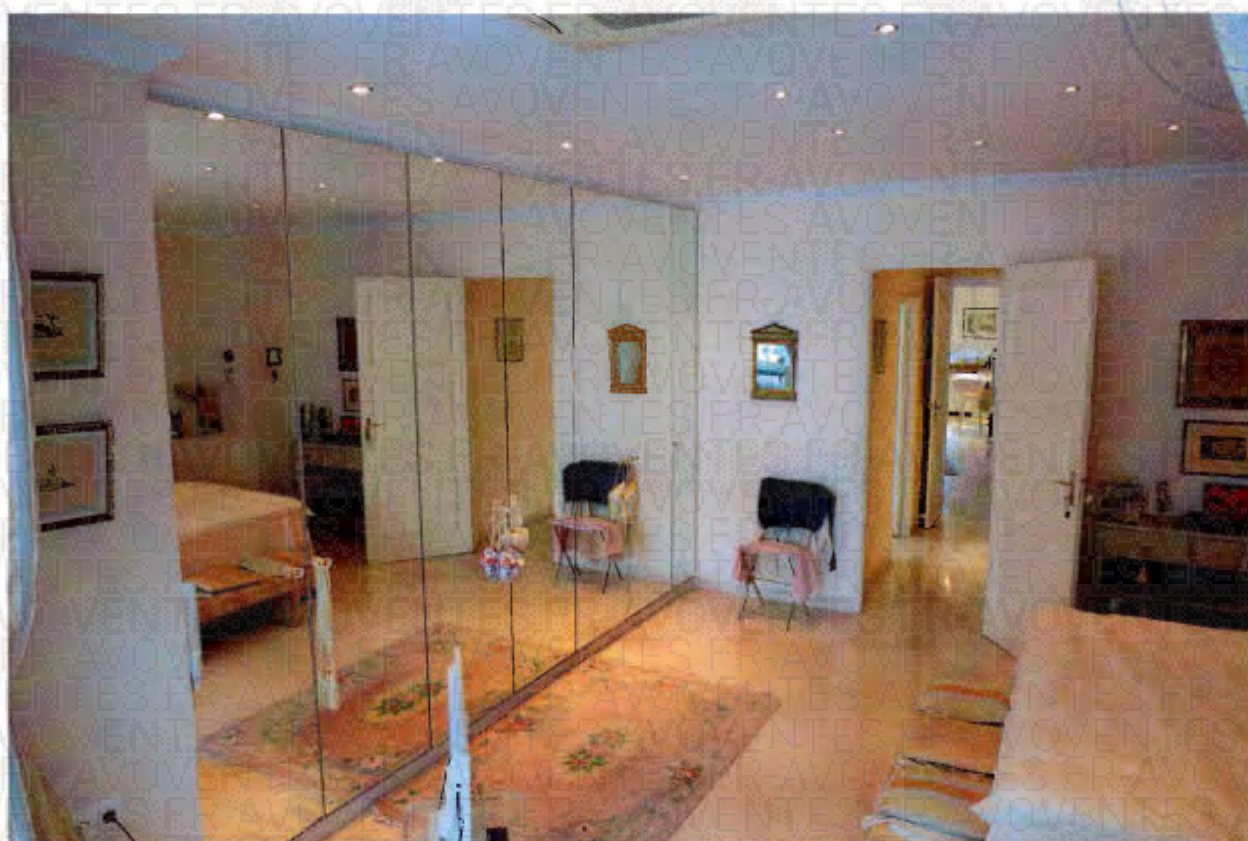
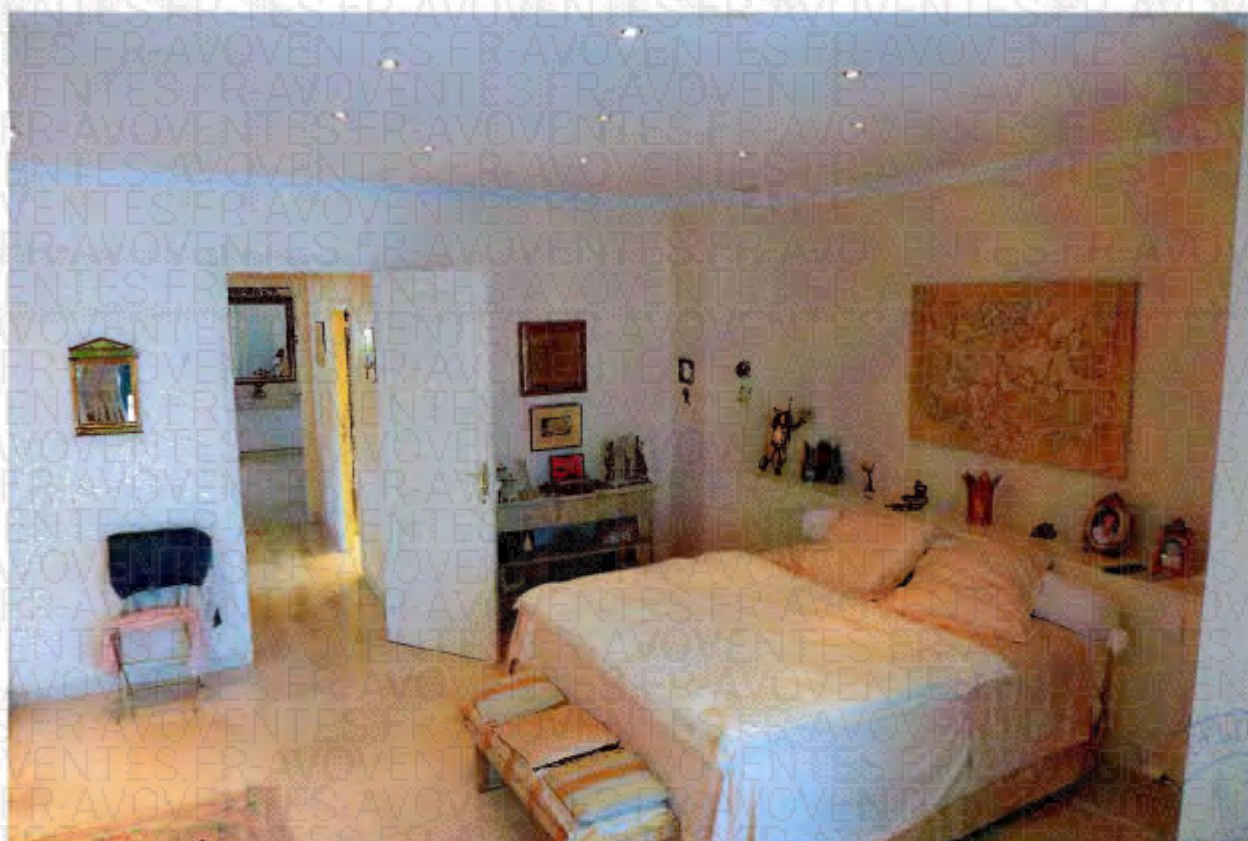
La véranda fait actuellement l'objet d'un litige et n'est pas comptabilisée dans les mètres de la Loi Carrez.

Placards intégrés à portes miroir.

Plafond : spots encastrés.

Sol : travertin.



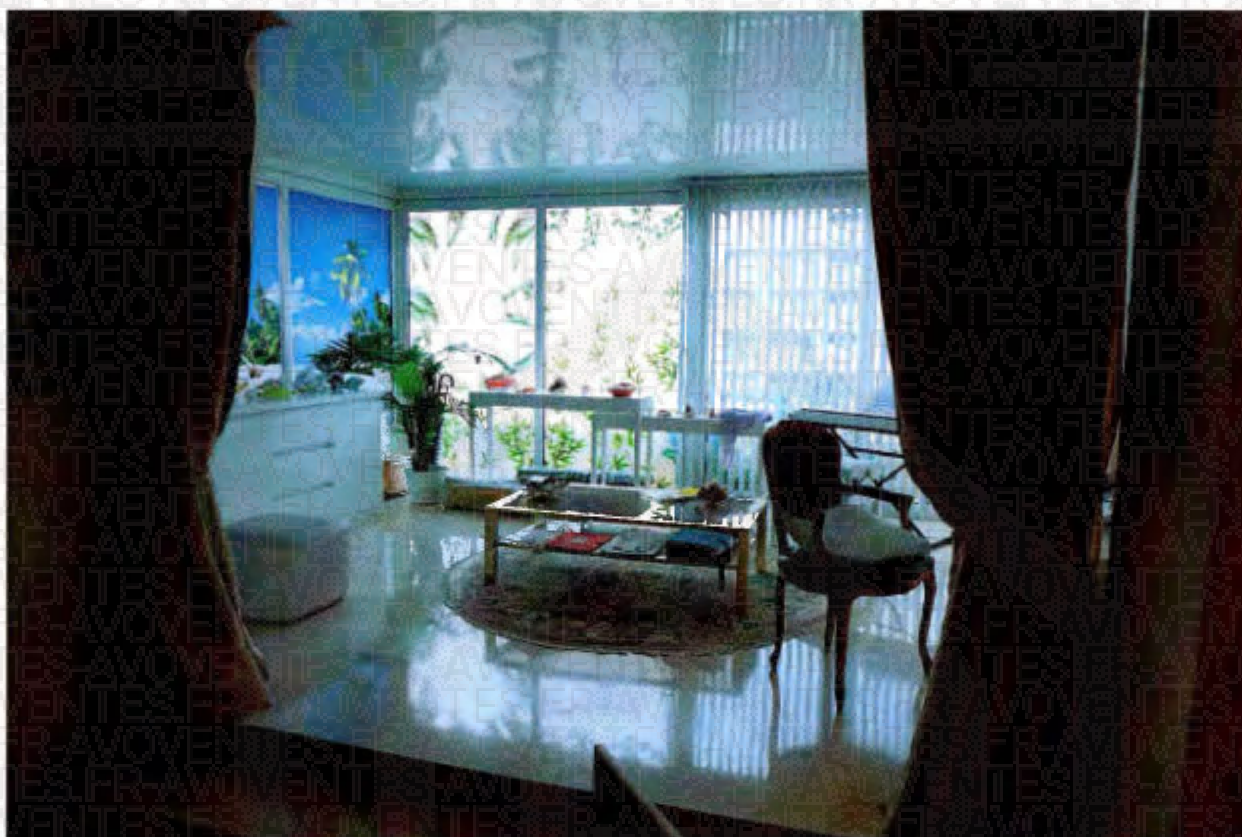


- La véranda sur terrasse prolongeant la chambre présente une superficie d'environ 19,53 m² non comptabilisée dans le cadre de la LOI CARREZ.

Sol : travertin.

Structures portantes en aluminium.

La véranda fait l'objet d'un litige et d'une procédure devant les tribunaux.



- LA CAVE (Lot 214) en rez-de-jardin.

- LE GARAGE (Lot 225) à l'entresol.

Mais, il conviendra de se reporter très expressément à l'attestation de mesurage qui sera dressée ultérieurement par un technicien expert immobilier, en conformité de la Loi du 18 décembre 1996, dite Loi Carrez, et qui sera annexée au cahier des conditions de vente.

GENERALITES SUR CET APPARTEMENT

Les lieux sont en bon état.

Chauffage individuel électrique.

De façon générale, les volets roulants sont automatiques.

3/ OCCUPATION DE CET APPARTEMENT

Cet appartement est actuellement occupé par
seule.

qui vit

4/ SYNDIC

CABINET BOUMANN
AVENUE SAINT JEAN
LE SAINT LOUIS 1
06400 CANNES

Attendu ces éléments n'ayant plus rien à constater nous nous retirons et joignons au présent Procès-Verbal de Constat les photographies effectuées.

